

Juillet 2026

Fiche de capitalisation

Construisons ensemble la participation à l'Association La Roche

Les leviers de la pérennisation d'une dynamique participative



L'essentiel de la capitalisation

Résumé

Depuis 2020, l'association La Roche porte le projet « Construisons ensemble la participation au sein des Conseils de la vie sociale et du Conseil central de la vie sociale ». Au service de la réhabilitation psychosociale des personnes concernées par des troubles psychiques, ce projet s'incarne dans un groupe de travail bimestriel qui coordonne de nombreuses actions dans les différents établissements. Cette capitalisation interroge les différents leviers qui permettent qu'une démarche de renforcement de la participation des personnes concernées perdure dans le temps et se consolide.

Synthèse

CONSTRUISONS ENSEMBLE LA PARTICIPATION L'ASSOCIATION LAROCHE LE LEVIERS POUR PERENNISER LA DEMARCHE

OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

- Favoriser la participation collective des personnes concernées au sein du Conseil à la Vie Sociale (CVS) afin de les rendre actrices et acteurs, en les incluant dans les décisions et la construction de projets pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées.
- Faciliter l'accès à l'information sur les droits et l'exercice du droit qui contribuent au rétablissement des personnes concernées.

CHRONOLOGIE



LES ACTIONS DEPLOYEES

- Les réunions du groupe de travail "Montée en compétences des CVS"** : tous les 2 mois
- Les formations des nouveaux élu.es** sur des thématiques variées : la prise de parole en public, les outils informatiques, les aspects réglementaires d'un CVS...
- L'organisation des élections des CVS** : 2 élections fin 2022 et fin 2025
- La préparation et l'animation des CVS et du CCVS (3 fois par an chacun)**
 - Travail au quotidien avec les résidents et organisation de réunions habitants
 - La pair-aidance comme soutien aux élu.es
- Le soutien à la participation à l'extérieur de l'association** : Gestion de bars par les personnes concernées, aide au bénévolat...

CVS : Conseil de la vie sociale - CCVS : Conseil central de la vie sociale

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

S'INSCRIRE DANS UNE DEMARCHE REFLEXIVE CONTINUE

- Des moyens mis en oeuvre pour garder des traces
- Des moyens pour évaluer

IDENTIFIER ET S'APPUYER SUR DES PERSONNES CLÉS

- Un chef de projet qui facilite la mobilisation
- Des personnes concernées motrices

MOBILISER TOUS LES NIVEAUX DE L'ASSOCIATION

S'ADAPTER AUX CAPACITÉS ET ENVIES DE CHACUN

SAVOIR SAISIR DES OPPORTUNITÉS ET EXPÉRIMENTER

S'AUTONOMISER POUR FORMER LES NOUVEAUX ÉLUS

PROPOSER UN GROUPE PROJET SOUPLE MAIS RÉGULIER



**Intervention**

Construisons ensemble la participation au sein des Conseils de la vie sociale et du Conseil central de la vie sociale

Porteur

Association La Roche

Thématiques

Participation, pouvoir d'agir, santé mentale

Populations cibles

Personnes concernées (adultes, personnes en situation de handicap), famille-aidants, salariés, direction, organisme gestionnaire

Calendrier

Depuis juillet 2020, [première capitalisation](#) réalisée en juin 2022

Milieu d'intervention

Etablissements et services médicosociaux, hébergement, milieu professionnel

Territoire concerné

Loire et Rhône

Principaux partenaires

AMAHC Lyon (Association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité), IRTS (Institut régional du travail social) de Bourgogne Franche Comté, HandiPlume (organisme de formation à l'informatique) Lyon, Inter Collectif des Personnes Concernées

Objectifs

Objectif général : Renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées (personnes ayant des troubles psychiques, concernées par la santé mentale).

Objectifs spécifiques :

- Favoriser la participation collective des personnes concernées au sein du Conseil à la Vie Sociale (CVS) afin de les rendre actrices et acteurs, en les incluant dans les décisions et la construction de projets pour renforcer le pouvoir d'agir des personnes concernées.
- Faciliter l'accès à l'information sur les droits et l'exercice du droit qui contribuent au rétablissement des personnes concernées.

Contributeur.trices

François Anizan, Yves Duchassin, Sandra Euvrard, Olivier Fayolle, Isabelle Feuillet, Marie Gillet, Juliette Gozzi, Christian Lalbertier, Magali Lavirotte, Cécile Mira, Ludovic Serna.

Représentants des personnes concernées, des familles, des salariés, de la direction et de l'organisme gestionnaire.

Contact : François Anizan, directeur général adjoint
f.anizan@laroche.asso.fr

Accompagnatrice

Lucie Pelosse, chargée de projets à **Promotion Santé Auvergne-Rhône-Alpes**. lucie.pelosse@promotion-sante-ara.org

Mélanie Villeval, chargée de projets à la Société Française de Santé

Sommaire

5 Présentation de l'intervention

- 5 → Présentation de la structure porteuse
- 6 → La participation et l'engagement des personnes : un cadre légal
- 7 → Le projet « Construisons ensemble la participation »
- 7 → Les actions mises en œuvre
 - Les réunions du groupe de travail « Montée en compétences des CVS »
 - Les formations
 - L'organisation des élections des CVS
 - La préparation et l'animation des CVS et du CCVS
 - Le soutien à la participation à l'extérieur de l'association
- 9 → Calendrier général

10 Comment s'approprier certains éléments du programme (leviers et freins) / principaux enseignements

- S'inscrire dans une démarche réflexive continue
- Identifier et s'appuyer sur des personnes clés
- Mobiliser tous les niveaux de l'association
- S'adapter aux capacités et envies de chacun
- Savoir saisir des opportunités et expérimenter
- S'autonomiser pour former les nouveaux élus
- Proposer un groupe projet souple mais régulier

14 Évaluation et perspectives

15 Ressources pour aller plus loin

Sigles utiles

- AMAHC : Association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité
- CVS : conseil de la vie sociale
- CCVS : conseil central de la vie sociale
- CNSA : caisse nationale de solidarité pour l'autonomie)
- AMAHC : Association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité
- ESAT : établissements et services d'accompagnement par le travail
- IRTS : Institut régional du travail social

Présentation de l'intervention

Présentation de la structure porteuse

Créé en 1972, l'association La Roche vient en **aide aux personnes en situation de handicap psychique ou atteinte de troubles mentaux**. Elle propose pour cela des services d'accueil, d'hébergement et de professionnalisation dans la visée de soutenir le rétablissement et le parcours de vie de ses publics. L'association gère plusieurs établissements et services d'accompagnement par le travail et des lieux d'hébergement dans le Rhône et la Loire. Cela représente 750 personnes accompagnées par près de 300 salariés.

L'association La Roche indique, dans son projet associatif 2023-2027, qu'elle « *vise à développer le Pouvoir d'Agir des personnes accompagnées, et se met en action pour qu'elles puissent évoluer vers un plein exercice de leur citoyenneté, vers leur émancipation. (...) Par la montée en compétences des personnes concernées ; elle cherche ainsi à promouvoir leur capacité à s'exprimer sur les domaines qui les concernent, dans tous lieux, espaces et instances où cela est nécessaire* ».



Illustration tirée du Projet associatif 2023-2027 de l'association La Roche

Quelques chiffres clés

- Selon l'OMS, la maladie mentale et les troubles psychiques touchent près d'1/5 de la population, soit 13 millions de Français. Pour 1% d'entre eux au moins, il s'agit de troubles graves (psychoses, schizophrénies...), avec un retentissement majeur sur leur vie affective, sociale et professionnelle. L'espérance de vie de ces personnes peut être inférieure de 15 ans à celle de la population générale.
- Fin 2022, en France, 321 500 personnes sont accompagnées dans des établissements et services médico-sociaux dédiés aux adultes handicapés, 60 % sont des hommes et 9 % d'entre eux ont 60 ans ou plus.
- La moitié (52 %) des adultes handicapés accompagnés par des structures dédiées ont comme déficience principale une déficience intellectuelle. Les troubles du psychisme, du comportement ou de la communication représentent, quant à eux, 28 % des déficiences principales, et les déficiences motrices 8 %.
- Entre 2018 et 2022, la part d'adultes ayant comme déficience principale un trouble du psychisme, du comportement ou de la communication augmente de 4 points (23 % en 2018).

Panoramas de la Drees. **Le handicap en chiffres – édition 2024**

Dans ces modalités de mise en œuvre, la Roche s'appuie sur les valeurs de la **réhabilitation psychosociale** qui désigne « *des pratiques et une posture qui promeuvent les capacités à décider et à agir des personnes ayant des troubles mentaux sévères. Elle a pour enjeu de favoriser le rétablissement personnel et l'inclusion sociale de ces personnes, en tenant compte de la nature et de la complexité de leurs difficultés et de leurs besoins, en s'appuyant sur leurs capacités préservées et en respectant leur choix* » (N. Franck, Traité de réhabilitation psychosociale, 2018).

Il existe plusieurs outils de réhabilitations sociales qui visent à réduire les obstacles au rétablissement : thérapies cognitives et comportementales, soutien à l'insertion professionnelle, entraînement aux habiletés sociales, remédiation cognitive, pair-aidance... Ce principe de réhabilitation psychosociale contribue pleinement à la finalité du développement du pouvoir d'agir des personnes concernées visée par La Roche.

La participation et l'engagement des personnes : un cadre légal

La loi n° 2005-102 pour [l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées](#) pose le principe selon lequel « *toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus de tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté* ». Pour favoriser cela, la Haute Autorité de Santé a publié en 2020 une recommandation « [Soutenir et encourager l'engagement des usagers dans les secteurs social, médicosocial ou sanitaire](#) » qui préconise que « l'expérience, les besoins et préférences des personnes concernées soient pris en compte ». Au sein de l'association la Roche les conseils de la vie sociale (CVS) présents dans chaque établissement constituent un outil central de soutien à l'engagement des personnes concernées.

Le Conseil de la vie sociale, un outil central

Le CVS est une instance qui vise à associer les usagers au fonctionnement des établissements sociaux et médico-sociaux. Il a été défini par la loi du 2 mars 2002 qui rend obligatoire la présence de personnes concernées dans les instances des établissements.

La composition du CVS est définie réglementairement. Il doit être composé d'au moins 2 représentants des usagers, 1 représentant de l'organisme gestionnaire, 1 représentant des familles ou représentant légal et 1 représentant du personnel. Le président du CVS est élu parmi les représentants des personnes accompagnées, de leurs familles ou proches aidants ou des représentants légaux.

Le CVS « donne son avis et peut faire des propositions sur toute question intéressant le fonctionnement de l'établissement ou du service, notamment sur l'organisation intérieure et la vie quotidienne, les activités, [...] et les mesures prises pour favoriser les relations entre ces participants ainsi que les modifications substantielles touchant aux conditions de prises en charge » (décret n°2004-287 du 25 mars 2004 relatif au CVS).

Le projet « Construisons ensemble la participation »

L'association La Roche a mis en place le projet « Construisons ensemble la participation » en 2020 et a été réaffirmé sur les finalités qu'il vise dans le projet associatif 2023-2027 qui préconise « *la participation des personnes à toutes les décisions qui les concernent ; dans leur activité quotidienne, dans le fonctionnement des services, et aussi dans les décisions et orientations associatives* ». Dans cet objectif, les CVS, ont été placés au cœur de la démarche.



« Il y avait préalablement des conseils de vie sociale au sein de l'association. Réglementairement, c'est une obligation. Mais ils n'avaient peut-être pas autant de place dans le fonctionnement des établissements, et c'est ça qu'on a voulu faire finalement, augmenter la place des conseils de vie sociale pour assurer davantage de participation aux personnes concernées, voire même aller plus loin ». François Anizan, directeur général adjoint de l'association La Roche

L'association s'est dotée d'un conseil central de la vie sociale (CCVS) qui réunit des représentants des différents CVS de l'association puisque chaque établissement possède un CVS distinct. Chaque CVS se réunit au moins 3 fois par an. Et le CCVS se réunit en alternance des CVS, donc 3 fois également. Le renouvellement des membres des CVS a lieu tous les 3 ans.

Pour renforcer la dynamique participative, La Roche a mis en place un groupe de travail mixte « Montée en compétences des CVS » dont la composition est très libre et ouverte mais à l'image de la composition paritaire d'un CVS (représentants des personnes concernées, représentants des familles, représentants des salariés, direction, représentant de l'organisme gestionnaire).

Les actions mises en œuvre

Les premières actions impulsées par le groupe de travail « Montée en compétences des CVS » ont été décrites dans la [première capitalisation](#) qui mentionnait l'étape d'état des lieux et de clarification du rôle d'un CVS notamment.

Sur la période 2022-2025, on peut distinguer **5 modalités d'actions** :

1. Les réunions du groupe de travail « Montée en compétences des CVS ».

Il se réunit tous les 2 mois le jeudi matin et a pour objectifs de penser et aider au déploiement d'actions qui favorisent la participation de toutes et tous. Cette instance permet de centraliser toutes les actions qui sont faites en lien avec la participation dans les différents établissements.



« Ce groupe identifie que dans tels établissements ils ont commencé des formations, dans tels établissements ils ont fait des enquêtes de satisfaction, qu'il va falloir aider ceux qui n'ont pas encore fait d'enquête (...). On veut que ce groupe soit une aide au développement et une aide à la mise en valeur de bonnes pratiques. (...) en réfléchissant à l'adaptation du questionnaire et pour voir si les questions posées correspondent bien aux réalités des personnes ». François Anizan, directeur adjoint de l'association La Roche

Il constitue un espace à la fois de décision mais également de mise en pratique effective de la participation. Ce groupe mixte peut tout à la fois élaborer un questionnaire pour recueillir les besoins des usagers et répondre à une demande de financement.



« Le groupe de montée en compétence des CVS, c'est lui qui a écrit le dossier pour répondre à la CNSA et demander de l'argent. Pour moi ça faisait aussi partie de la démarche. Vous voulez y aller ? Mais il faut de l'argent pour y aller. C'était le principe de réalité et donc on apprenait aussi à monter un dossier de demande de subvention ». François Anizan

2. Les formations

De nombreuses formations sont proposées par le groupe de travail et sont assurées par des partenaires extérieurs. Elles portent sur des thématiques variées : la prise de parole en public, les outils informatiques, les aspects règlementaires d'un CVS... Le renouvellement des élu.es tous les 3 ans, impose l'organisation de formations très régulièrement. La Roche souhaite à moyen terme avoir la capacité de proposer les formations en interne sans recourir à des prestataires pour limiter les coûts.



« L'idée c'est qu'on soit autonome dans les années à venir sur notre propre modèle de formation. Et donc Grégory (...) travaille activement à la finalisation de tout un module de formations qui seront agrémentées de vidéos qu'a prises Antoine depuis plus de 2 ans pour justement que cette formation soit aussi très active, très illustrative, sur la base de notre propre expérience ». François Anizan

3. L'organisation des élections des CVS

Les élections ont lieu tous les 3 ans (fin d'année 2022 et 2025) et elles constituent un moment de mise en pratique concrète de la démarche participative car les élu.es sont très actifs pour l'organisation qui a été jugée plus fluide qu'au début du projet.



« Vous avez créé des outils sur comment recueillir la parole de vos pairs, comment faire un questionnaire de satisfaction, organiser des réunions. Enfin, différents outils que vous avez du coup utilisé pour l'élection du CVS ». François Anizan s'adressant aux élu.es des CVS

4. La préparation et l'animation des CVS et du CCVS

L'ensemble de la démarche vise à rendre ces instances des lieux de pleine expression de la participation des personnes concernées. Les élu.es sont donc outillés pour préparer ces CVS qui ont formellement lieu 3 fois par an mais qui se travaillent au quotidien et dans les réunions des habitants qui ont lieu 1 fois par mois.



« Les CVS, c'est tous les jours, c'est l'avant, le pendant, l'après. C'est être capable, moi en tant que pair.e d'écouter parce que j'ai mis une boîte à idées ou j'ai un petit bureau qui est dédié et je peux écouter régulièrement les personnes qui sont accueillies. Toutes les formes sont les bienvenues. Et après c'est à nous, responsables d'établissements, de structurer les espaces de participation ». François Anizan



« Les résidents viennent vers moi. Et en général, ce qui se dit en formation, dans les réunions CVS, je le dis en réunion habitants une fois par mois. La veille de la réunion habitants, on fait un sondage pour recueillir les besoins des personnes et ce qui va, ce qui ne va pas. On fait le point avant la réunion et comme ça, on a toutes les choses en main pour la réunion habitants ». Olivier, personne concernée, vice-président d'un CVS.

La pair-aidance : un soutien aux élu.es

L'association La Roche s'appuie sur une pair-aidante depuis 2024. Dans le respect et l'exercice des droits des usagers, en s'appuyant sur son savoir expérientiel la pair-aidante met en œuvre un accompagnement visant le développement des capacités des personnes concernées notamment celles ayant un mandat de représentation. Elle conçoit et anime des actions pédagogiques visant à créer des repères et une émulation dans une démarche citoyenne. Elle accompagne à la transmission de connaissances, à la compréhension et l'appropriation des règles sociales et des règles liées aux CVS. En pratique, la pair-aidante rencontre chaque élu.e tous les 15 jours en moyenne et s'adapte aux besoins de chacun.e.



« Je fais avec ce qui vient, on chemine avec ceux qui sont là. Il y a pu avoir des exercices sur savoir dire oui, savoir dire non, sur mes besoins. Ce sont des lieux différents, des collectifs CVS différents ». Magali, pair-aidante.

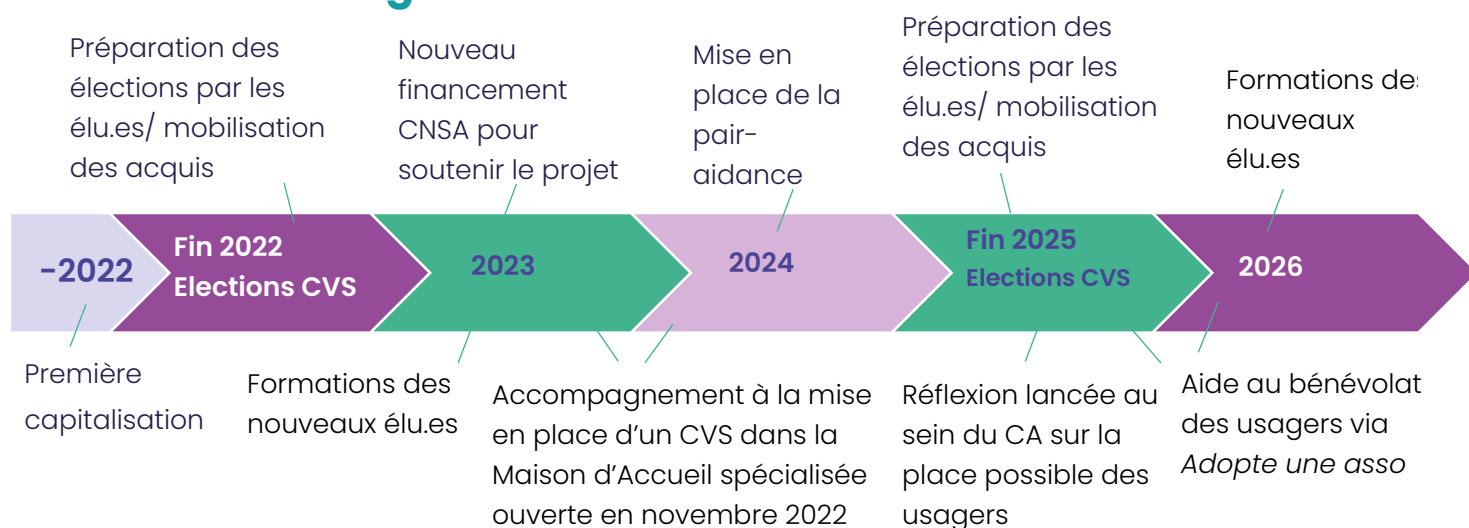
5. Le soutien à la participation à l'extérieur de l'association

Pour la Roche, il apparaît primordial que le développement du pouvoir d'agir des personnes concernées soit pensé au service du rétablissement et de la citoyenneté. Cela se traduit par exemple par l'aide à la mise en place de bars ouverts à l'extérieur et gérés par les personnes concernées. Cela se traduit également par le soutien au bénévolat qu'il soit ponctuel (ramassage de déchet, distribution de colis à Noël) ou davantage inscrit dans la durée (bénévole dans une bibliothèque).



« On a une association qui nous aide pour cela qui s'appelle *Adopte une asso*. Qui est là pour aider des personnes concernées à se dire « j'ai envie de le faire », à susciter une motivation pour se dire que ce n'est pas parce que je suis une personne vulnérable, que je ne suis que « aidé », mais je peux aussi aider les autres ». François Anizan

Calendrier général



Ces différentes actions permettent de dégager la question de capitalisation suivante : qu'est ce qui permet de faire perdurer la démarche de participation des personnes concernées ?

Comment s'approprier les éléments du programme / principaux enseignements (leviers et freins)

La première condition de pérennisation d'une démarche de participation est de la mener par conviction et non seulement dans le but de se conformer à des directives ou une réglementation.



« Vous ne pouvez pas le faire juste parce que c'est à la mode ». Christian Lalbertier
président de l'association La Roche

S'inscrire dans une démarche réflexive continue

Des moyens mis en œuvre pour garder des traces

L'association a le souci de documenter la démarche au fil du temps. Depuis plusieurs années un vidéaste est présent sur les temps forts du projet. L'objectif est de pouvoir rendre compte de manière concrète ce qui s'est fait pour permettre aux nouveaux arrivants (salarié.e, résident, membre du CA...) et à ceux qui ne connaissent pas bien la démarche de mieux comprendre comment elle se déploie. Ces vidéos viendront nourrir également le parcours de formation en cours de construction évoquée plus bas, notamment sur comment fonctionne un CVS.

Le travail de capitalisation menée à deux reprises témoignent également de la volonté de la structure de vouloir bien expliciter comment cette démarche fonctionne et contribue à sa pérennité.

Des moyens pour évaluer

La Roche a également demandé à une consultante la réalisation d'une évaluation d'impact permettant à la fois de mesurer les effets mais aussi de réajuster la démarche. La structure de vouloir bien expliciter comment cette démarche fonctionne et contribue à sa pérennité.

Identifier et s'appuyer sur des personnes clés

Un chef de projet qui facilite la mobilisation

Depuis le début de la démarche, un même chef de projet pilote la démarche. L'identification d'un pilote est un facteur important de pérennité. Le guide « Comment améliorer la qualité de vos actions en promotion de la santé ? » édité par l'Inpes mentionne cet aspect de leadership identifié comme essentiel.



« Je rajoute qu'il faut un pilote qui a une fonction reconnue dans l'institution globale pour pouvoir dégager ce temps et organiser les choses ». Ludovic Serna, directeur du pôle accueil et accompagnement spécialisé

Des personnes concernées motrices

Cette question de leadership est aussi valable pour les personnes concernées. Plusieurs personnes ont été identifiées comme motrices dans la démarche.



« Des personnes qui avaient pour moi vraiment une expression politique, une vision, une envie, une motivation et une capacité à transmettre aux autres, à être présents. Et ça, ça a été très dynamique dans la démarche ». F. Anizan



Ces personnes se sont très investies à tel point qu'elles se sont épuisées dans leur rôle. Les élections ont permis un renouvellement mais La Roche identifie cet aspect comme un point de vigilance à avoir. La pair-aidante est identifiée comme une ressource sur cette question du bon équilibre à trouver dans l'investissement des élu.es.

Mobiliser tous les niveaux de l'association

Il apparaît essentiel que toutes les parties prenantes soient embarquées dans la démarche. Au-delà de la constitution des CVS qui est très représentatif, des actions spécifiques sont pensées pour le CA, les familles... Au près du CA, plusieurs temps de présentation ont eu lieu par la pair-aidante, par le pilote de la démarche, François Anizan.



« Le fait aussi que les administrateurs soient engagés dans les formations où il y a des personnes concernées, qu'ils participent à des CVS... Tout ce temps passé, c'est des échanges forts où ça fait passer des messages aux administrateurs pour comprendre jusqu'où on veut aller dans cette démarche-là. Et ça fait bouger les lignes, forcément ». Christian Lalbertier président de l'association La Roche

A moyen terme, le projet est que des personnes concernées intègrent le CA, ce qui constituerait une étape supplémentaire dans la reconnaissance des personnes.



La participation des familles est plus difficile. Le dispersement géographique, l'âge de certains aidants sont des difficultés pour fédérer, maintenir une réelle dynamique dans le temps. Et le relais offert par la Roche permet aux familles de souffler donc l'envie de s'engager n'est pas une évidence.

Du côté des personnes concernées, leur participation est au cœur du projet mais la diversité des accompagnements (travail, hébergement en foyer, hébergement en appartement) nécessite de travailler sur différents niveaux et en lien avec les évolutions réglementaires. Ainsi, par exemple, dans les ESAT (établissements et services d'accompagnement par le travail) une nouvelle instance existe réglementairement depuis 2023 avec une nouvelle fonction de représentant, le délégué des travailleurs, mandaté pour parler des conditions de travail, hygiène et sécurité.



« Je voulais ajouter la dimension d'auto-stigmatisation qui peut aussi exister. Avec un a priori des personnes elles-mêmes qui se disent « je vais pas y arriver, parce que je ne suis pas capable ». Alors que finalement on voit bien que quand on donne la possibilité, qu'on reconnaît les places des personnes, il y a plein de choses dont elles sont capables ».

Ludovic Serna

S'adapter aux capacités et envies de chacun

Mobiliser toutes les parties prenantes nécessite de s'adapter aux rythmes de chaque établissement, de chaque équipe, aux besoins et envies de chaque personne concernée et de diversifier les formes de participation possible (réunion, boîte à idées, permanence...). Pour certaine équipe, cet enjeu de la participation et du rôle d'un CVS est encore à construire.



« Une culture CVS est à intégrer (...). Toutes les dimensions de cette instance ne sont pas encore perçues par tout le monde. Mais c'est en train de s'installer, il faut un peu de temps en fait. Et la question de la durée, de la régularité, des rituels autour de ces questions-là sont à mon avis importantes ». Ludovic Serna

Cette adaptation est particulièrement prégnante pour l'accompagnement des personnes concernées. Ces dernières ont chacune un ou une référente de projet personnalisé et le mandat d'élu du CVS fait pleinement parti du projet personnalisé. Cette personne référente va pouvoir aider dans l'organisation des déplacements quand une réunion est sur un autre site. Cette aide au quotidien pour exercer son mandat peut aussi venir de la personne chargée de l'aide à la vie quotidienne. La pair-aidante est également présente pour s'adapter à chaque élu et identifier les points d'attention à avoir : comment passer un coup de téléphone, comment regarder une vidéo de mode d'emploi, comment se déplacer... Et plus globalement comment aider à avoir confiance en soi.



« Si moi j'ai un conseil à donner pour faire partie d'un CVS c'est qu'il faut déjà avoir confiance en soi pour faire partie de ces instances. Parce que souvent c'est pas facile pour prendre la parole en face des autres ». Olivier, personne concernée, vice-président d'un CVS.

Au-delà du projet sur la participation, cette question de l'adaptation se traduit dans les modalités d'accompagnement. La Roche a ainsi pensé une plateforme qui permet à une personne de naviguer en fonction de ses possibilités et capacités entre les différentes modalités d'hébergement. Une personne peut vivre quelques années en foyer et tenter de vivre en appartement. Si finalement l'expérience n'est pas concluante, la personne peut retourner vivre en foyer.



« Vis-à-vis de la MDPH, on a une seule notification. Cela permet ce passage du foyer vers autre chose et revenir. Et ça montre effectivement aussi cette capacité qu'on a su développer pour faciliter le parcours des personnes ». Yves Duchassin, directeur délégué au projet du pôle Habitat et vie social.

A l'échelle d'un établissement, il faut savoir également prendre en compte le rythme des différentes parties prenantes.



« On a essayé de mettre en place [la possibilité de faire du bénévolat] (...) et visiblement on a été trop vite. Beaucoup plus vite que la musique et en fait, je pense que (...) c'est important de respecter le rythme des personnes et justement d'être à l'écoute des besoins et en fait, on a mis en standby ce projet là pour l'instant ». Ludovic Serna

Savoir saisir des opportunités et expérimenter

La Roche a sollicité à deux reprises un financement auprès de la CNSA (caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) pour soutenir la démarche. Ce financement a permis d'avoir recours au vidéaste, de s'appuyer sur une pair-aidante, d'avoir une évaluation d'impact, de solliciter des intervenants extérieurs pour des formations.

La Roche s'inscrit également dans un réseau de partenaires et sollicite des appuis. A plusieurs reprises au fil du projet, François Anizan a sollicité l'appui de Promotion Santé pour aider au déploiement de la démarche ou pour cette capitalisation. Un partenariat a été créé avec « Adopte une asso » pour favoriser le bénévolat...

Globalement, la posture de la Roche est d'expérimenter, de tester quitte à arrêter des actions qui ne fonctionnent pas.



« Il faut oser et expérimenter. Des fois on prend. Il faut avoir aussi les moyens d'un peu revenir en arrière et d'expérimenter autre chose. Et ça, c'est un processus qui est long ». F Anizan

S'autonomiser pour former les nouveaux élus

Les financements de la CNSA ont permis d'organiser plusieurs formations avec des organismes comme l'AMAHC (Association pour une meilleure autonomie des personnes handicapées psychiques dans la cité) ou l'IRTS (Institut régional du travail social). Le renouvellement tous les 3 ans des élus implique un principe de formation régulier. Ainsi La Roche a décidé de se donner les moyens d'acquérir progressivement les compétences nécessaires pour assurer en autonomie les formations.



« Un collègue travaille activement à la finalisation de tout un module de formations qui sera agrémenté de vidéos qu'a prises Antoine depuis plus de 2 ans pour justement que cette formation soit aussi très active, très illustrative, sur la base de notre propre expérience ». F Anizan

Proposer un groupe projet souple mais régulier

Les modalités d'organisation du groupe projet contribue à la pérennité de la démarche. Il se réunit tous les deux mois et peut réunir des nouvelles personnes à chaque réunion. Des anciens élus peuvent continuer à venir. Ce groupe a une réelle fonction de mémoire de la démarche.



« Il est à géométrie variable. À un moment donné, on peut être très nombreux, ça s'essouffle un peu ou alors il y a des élections. Et puis moi je rappelle en disant "c'est pas parce que vous n'êtes plus élu que vous n'avez pas votre place. Vous avez un rôle de transmission, vous pouvez continuer à venir. Dans tous les cas vous avez votre place en tant que mémoire de ce sujet-là". Donc pour moi c'est vraiment un groupe qui fait l'objet de la transmission, il a un rôle de démultiplication aussi de l'information et de cooptation. » F Anizan

Évaluation et perspectives

La Roche a sollicité une évaluation d'impact social réalisé par un cabinet externe en 2025. Cette évaluation avait pour objectifs de :

- Mesurer et valoriser l'efficacité du programme mis en place, auprès des partenaires actuels et futurs
- Identifier les leviers d'impact et les freins pour guider les prises de décision à venir
- Valoriser le travail des équipes et les personnes concernées, grâce à l'accompagnement proposé et leur participation à l'étude en elle-même.

L'évaluation cherchait à répondre à la question suivante : Comment et dans quelle mesure la montée en compétences des CVS favorise-t-elle la participation, l'inclusion et la valorisation des personnes concernées au sein de l'association et en dehors, renforçant ainsi leur pouvoir d'agir ?

Des entretiens (auprès d'élus représentant les personnes concernées, de représentant des familles et de salariés) et un questionnaire (auprès d'élus et anciens élus ainsi que des résidents) ont été réalisés.

Synthèse des principales forces, limites et enjeux du programme

	Le programme favorise l'expression du plus grand nombre et leur inclusion dans les espaces d'échanges et de prises de décisions	Le programme favorise la participation active des personnes concernées au sein de ces espaces, en les sollicitant et en les outillant	Le programme valorise les personnes concernées en leur redonnant une place, une voix et en manifestant une forte attention à leurs besoins
	Cependant, ces espaces ne sont pas utilisés par tous , souvent par manque d'information et/ou de compréhension	Néanmoins, cette montée en responsabilités des personnes concernées peut être une source de difficultés pour elles-mêmes et pour les équipes qui les accompagnent	Certaines personnes interrogées identifient cependant des risques qui, dans le temps, pourraient ternir les effets valorisants du programme pour les personnes concernées
	<i>Renforcer et adapter la communication pour permettre à tous de connaître et comprendre l'utilité de ces espaces, pour qu'ils puissent ensuite mieux s'en saisir</i>	<i>Préciser les rôles de chacun pour soutenir davantage les différentes parties prenantes et maintenir leur implication dans le temps</i>	<i>Entretenir la dynamique dans le temps pour maintenir la participation des résidents et continuer à valoriser les représentants aux CVS</i>

Extrait Rapport d'impact social - Camille Radosta - Décembre 2025

Ressources pour aller plus loin

- [Construisons ensemble la participation](#). Première capitalisation du projet, mars 2023.
- Site internet de [l'association La Roche](#)
- Panoramas de la Drees. [Le handicap en chiffres](#) - édition 2024
- [Centre ressource réhabilitation sociale](#)
- [Pair-aidance dans les organisations sanitaires, sociales et médico-sociales](#), HAS, janvier 2025

Retrouvez d'autres capitalisations d'expériences en promotion de la santé :



La site *Savoirs d'intervention*
**Promotion Santé Auvergne-
Rhône-Alpes**



*Le portail des savoirs
expérientiels - Capitalisation
des expériences en promotion
de la santé (CAPS)*
**SFSP (Société Française de
Santé Publique)**



**Promotion
Santé**
Auvergne
Rhône-Alpes